

IMPORTANT :

Vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site <https://conso.bloctel.fr/index.php/inscription.php>.

1- DEFINITIONS

En vous inscrivant chez nous, vous déclarez avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de CrossFit Agen et agir conformément à celles-ci. Les conditions générales se trouvent sur www.crossfitagen.fr et sont consultables sur demande à l'accueil de CrossFit Agen.

CrossFit Agen désigne la SARL CROSSFIT AGEN, SARL au capital de 1500 euros, dont le siège social se situe 145 Avenue Henri Barbusse, 47000 AGEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen sous le numéro 821 646 395, ainsi que tous les services et produits que nous proposons sous le nom de CrossFit Agen.

La BOX CrossFit Agen ou BOX désigne l'endroit physique où nous dispensons nos activités.

Le contrat prend effet le jour de votre inscription.

2- DEVENIR MEMBRE CROSSFIT AGEN – DROIT DE RETRACTATION

a- Vous pouvez devenir membre de deux manières différentes comme indiqué ci-dessous :

1. Sur le site Web www.crossfitagen.fr en souscrivant en ligne ou sur l'application mobile « DECIPLUS ».

2. A la BOX, en complétant le formulaire d'inscription à l'accueil.

b- Si vous vous inscrivez par le biais du site Web ou de « DECIPLUS », vous avez le droit de renoncer à votre abonnement, sans motivation, dans les

quatorze (14) jours francs à compter du jour de l'inscription. Vous pouvez le faire selon une des méthodes décrites à l'article 10c. de ces conditions générales. Si le quatorzième (14e) jour tombe un week-end ou un jour férié, le droit de rétractation expirera à la fin du premier jour ouvrable suivant. Ce droit de rétractation ne s'applique pas pour une inscription faite au club. Si vous décidez de faire usage de votre droit de rétractation et que l'abonnement n'a pas été utilisé pendant cette période de quatorze (14) jours, cette annulation est gratuite. Si l'abonnement a été utilisé pendant cette période de quatorze (14) jours, CrossFit Agen peut se réserver la possibilité de conserver une partie du montant de l'abonnement versé au prorata (à savoir à partir de l'activation de l'abonnement jusqu'au jour de l'annulation, y compris les éventuels frais d'inscription).

c- Si vous devenez membre de CrossFit Agen, vous êtes redevable de la cotisation à partir du moment de l'inscription, le paiement de ladite cotisation prenant quant à lui effet à la date d'entrée en vigueur. La procuration pour le prélèvement automatique SEPA est aussi mise en place dès cet instant. Si vous ne respectez pas votre obligation de paiement, CrossFit Agen peut décider de mettre fin au contrat.

3- ABONNEMENT ET CARNET

a- Nous proposons différents types d'abonnement et carnet, dont vous retrouverez tous les détails sur notre site Web ou à la BOX. Chaque abonnement ou carnet donne un accès différent, que ce soit pour le nombre d'accès, de séance hebdomadaire ou pour les activités proposées.

b- Lors de votre inscription, vous indiquez le type d'abonnement ou carnet que vous voulez souscrire. Vous pouvez souscrire à tous nos types d'abonnement ou carnet.

Tous nos abonnements sont avec renouvellement automatique.

La durée minimale d'engagement est de (1) mois. Passé cette période, vous pouvez résilier, à la fin du mois en cours lors de la résiliation, sans frais.

Pour tous les abonnements, vous pouvez choisir d'effectuer le paiement anticipé des deux premières échéances. Si vous procédez au paiement anticipé, aucun remboursement ne pourra être effectué par CrossFit Agen.

c- Pour tous les types d'abonnement, vous obtenez l'accès à l'application DECIPLUS.

d- Si vous voulez essayer notre BOX, vous pouvez aussi acheter un DROP'IN à l'accueil ou en ligne via notre site internet. Avec le DROP'IN, vous avez accès à toutes les activités que nous proposons. Après l'achat d'un

DROP'IN, vous disposez d'un temps limité pour l'activer. La durée limitée en question est mentionnée sur le DROP'IN. Le DROP'IN confère ainsi un accès unique à la BOX, le jour de l'activation du DROP'IN.

e- Afin de maintenir une bonne qualité de travail, également pour des raisons de sécurité nous limitons l'accès à un nombre maximum de participants en fonction de l'activité proposée. L'inscription pour participer à une activité est donc OBLIGATOIRE. Si un créneau pour une activité est COMPLET, alors c'est qu'il est COMPLET. Vous pourrez néanmoins vous inscrire en LISTE D'ATTENTE, CrossFit Agen ne garantissant donc pas l'accès systématique aux activités proposés.

4- OPTIONS ET COACHING PERSONNEL

a- En complément de votre abonnement ou carnet, nous pouvons proposer différentes options. Les informations actuelles concernant ces options, et notamment les tarifs des options, figurent sur notre site Web, ou bien vous pouvez les demander sur place, à la BOX CrossFit Agen.

b- Vous pouvez souscrire une option lors de la conclusion ou pendant la durée du contrat. De même, une option peut être résiliée à tout moment pendant contrat. La résiliation d'une option entraîne la fin du droit d'utilisation de ladite option. Ainsi, la résiliation d'option(s) est possible de la même façon que l'inscription à l'option (c'est-à-dire que vous pouvez le faire vous-même via votre compte client sur l'application DECIPLUS ou à la BOX), et sans préavis. En tout état de cause, l'option prend fin dans tous les cas à la fin du contrat.

c- Si vous souscrivez à l'option après le début de votre abonnement, la date de premier paiement de l'option est le premier jour du délai de paiement suivant à compter de la réception de l'inscription à l'option de la part de CrossFit Agen. Les articles 2 et 3 des présentes conditions générales s'appliquent aux options. Les options sont immédiatement activées afin que vous en profitiez sans délai. Pour la période entre l'activation et la date de premier paiement, vous serez redevable d'une cotisation au prorata pour l'option. Le paiement pour une option sera ajouté au paiement de la cotisation et ils seront prélevés en une fois.

d- Vous pouvez souscrire à des séances de COACHING PERSONNEL. Dans ce cas, les séances devront être effectuées en fonction de la disponibilité d'un coach. Pour cela, il sera nécessaire de prendre rendez-vous

avec le coach en question. CrossFit Agen ne garantissant pas la concordance des disponibilités du coach avec celle du client.

5- TARIFS ET PAIEMENT

a- Tous les types d'abonnement et carnet ont leur propre tarif et leurs propres conditions. Vous les retrouverez sur le site Web www.crossfitagen.fr ou à la BOX.

b- Tous les abonnements sont dus et exigibles par paiement anticipé.

c- Si pour quelque raison que ce soit nous ne parvenons pas à prélever votre paiement (par exemple pour annulation, solde insuffisant, etc.), nous renvoyons alors la demande de prélèvement à votre banque, en y ajoutant les frais d'impayé d'un montant de deux (2) euros. Si vous ne respectez pas votre obligation de paiement, votre abonnement CrossFit Agen sera bloqué jusqu'à ce que vous vous conformiez à votre obligation de paiement.

f- Si après vous avoir mis en demeure, vous ne respectez toujours pas votre obligation de paiement, vous serez considéré comme étant en défaut. Nous pourrions alors transmettre le dossier à un établissement de recouvrement de créances et vous facturer les frais de recouvrement (après obtention d'un titre exécutoire). Nous serons également habilités à mettre fin au contrat avec effet immédiat. Vous serez alors redevable de tous les droits d'abonnement qui auraient dû être payés pendant la durée du contrat majorés des frais de recouvrement facturés, le cas échéant.

g- Les prix applicables sont indiqués dans le contrat par CrossFit Agen et correspondent aux tarifs pratiqués par la BOX et affichés à l'accueil au moment de l'acceptation du contrat par vous.

h- Les abonnements CrossFit Agen vous confèrent un droit de s'entraîner au sein de la BOX CrossFit Agen. Par conséquent, si vous n'utilisez pas le contrat ou les options, il n'y aura pas de remboursement de votre cotisation, à l'exception d'éventuels cas particuliers expressément stipulés au sein des présentes conditions générales.

i- Les prix sont indiqués TVA incluse, correspondant à la somme des montants hors taxes à laquelle est appliquée la TVA en vigueur. CrossFit

Agén se réserve le droit de reporter sur ces prix toute nouvelle taxe et augmentation de taux de TVA dès leur entrée en vigueur.

6- HORAIRES D'OUVERTURES

a- Les horaires d'ouverture de la BOX sont consultables sur notre site CrossFit Agén ou sur place. Il est possible dans certains cas que l'on applique des heures d'ouverture différentes, notamment en cas d'accident ou de jours fériés. Il est également possible que nous fermions temporairement la BOX, pour des travaux par exemple.

b- Nous souhaitons entretenir correctement notre box et nous ne pouvons parfois pas éviter une fermeture temporaire ou partielle. C'est notamment la raison pour laquelle CrossFit Agén est fermé deux fois par an. Une semaine en été et une semaine en hiver et ce tous les ans. CrossFit Agén peut également être complètement ou partiellement fermé pendant les jours fériés légaux.

Par ailleurs, CrossFit Agén s'adapte à vos besoins en matière d'activités sportives et modifie, si besoin est, temporairement ou définitivement les heures d'ouverture de la BOX. Au moment de la signature du contrat, les horaires des séances et les horaires d'ouverture sont indicatifs et peuvent être modifiés notamment dans les cas suivants :

si CrossFit Agén se voit contraint de fermer brièvement la BOX ou une partie de celle-ci pour raison de réparations et/ ou travaux d'entretien ;
si la modification consiste en une extension des heures d'ouverture ;
s'il ne s'agit que d'une limitation temporaire et occasionnelle des heures d'ouverture ou une limitation temporaire de l'accès à la BOX suite, notamment, à un cas de force majeure, à des travaux nécessaires dans les clubs, à des travaux de transformation, au renouvellement d'appareils, etc., et si la limitation temporaire qui en découle ne dure pas plus de deux (2) semaines. Dans ce cas, vous n'avez pas droit au remboursement de la cotisation.

c- Si nous devons fermer définitivement la BOX pour une quelconque raison, vous pourrez résilier gratuitement et sans préavis le contrat à compter de la date de fermeture ou de déménagement.

7- MODIFICATIONS DES SEANCES

a- Nous souhaitons que notre prestation de séance soit toujours actualisée. Cela veut dire que nous adaptons régulièrement les séances, leur contenu, le type de séance et l'horaire des séances. Occasionnellement, il peut arriver qu'une séance soit annulée. Cette modification ou annulation ne donne pas droit à un remboursement (total ou partiel) de la cotisation.

8- DEMENAGEMENT, BLESSURE ET SUSPENSION

a- Si vous êtes sur le point de déménager dans un rayon de vingt (20) kilomètres ou plus de la BOX, vous avez la possibilité de résilier votre contrat. Dans ce cas, nous vous demanderons de prouver que vous avez changé d'adresse en nous fournissant une copie de justificatif de domicile de moins de trois (3) mois.

b- Nous espérons que vous venez faire du sport chez nous en bonne santé. Si, pour des raisons médicales, vous ne pouvez plus utiliser votre abonnement de manière permanente, vous pouvez y mettre fin. Vous devez alors présenter un document qui atteste que votre état de santé ne vous permet plus d'utiliser votre Contrat, à savoir un certificat médical de moins de trois (3) mois.

c- Par ailleurs, vous pourrez demander que votre abonnement soit suspendu en cas d'empêchement temporairement d'exercer une activité sportive. Toute suspension intervenue pendant la période d'engagement ferme prolonge d'autant la durée de l'engagement ferme restant à courir. Vous pourrez demander la suspension temporaire de votre abonnement dans les cas suivants : absence professionnelle, raison médicale et grossesse. Vous devrez fournir les justificatifs dans un délai de trois (3) semaines à compter de l'empêchement, vous permettant d'obtenir la suspension de votre abonnement, par courriel ou par courrier recommandé. La suspension prendra effet à partir du début de l'empêchement temporaire en question, et les cotisations mensuelles ne seront pas dues lors de la période de suspension. Toute suspension ou offre commerciale ou promotionnelle intervenant pendant la période minimale d'engagement ferme prolonge d'autant la durée de l'engagement restant à courir. Les dispositions de l'article 9 s'appliquent à toute résiliation durant la période de suspension décrite ci-dessus.

9- RESILIATION ET EXCLUSION

a- Si vous avez conclu un contrat pour la durée minimale d'engagement d'un (1) mois, vous ne pouvez pas le résilier avant la date d'expiration du contrat. Sauf en cas de maladie ou d'accident (sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique du sport pour une durée indéterminée) ou de déménagement dans un rayon de vingt (20) kilomètres ou plus de la BOX (sur présentation d'un justificatif du nouveau domicile de moins de trois (3) mois ou de mutation professionnelle). Dans cette hypothèse, la résiliation prendra effet à la réception des justificatifs demandés.

b- Vous pouvez résilier votre contrat selon l'une des manières suivantes : à la box ou via votre compte client DECIPLUS (soit sur le site Internet soit sur l'application mobile).

c- Notre objectif est de créer dans notre box un environnement où chacun respecte l'autre. Si vous ne vous conformez pas aux dispositions des présentes conditions générales, ou si vous adoptez un comportement jugé inacceptable, CrossFit Agen peut vous refuser l'accès à la box et résilier unilatéralement le contrat pour faute (avec effet immédiat). CrossFit Agen appréciera souverainement la faute justifiant la résiliation du contrat. Sont notamment mais non exclusivement considérés comme étant une faute pouvant entraîner votre exclusion ainsi que la résiliation du contrat sans préavis ni indemnité les faits suivants :

la cession ou le prêt de votre compte client à un tiers ;

le non-respect du matériel et/ou personnel ;

l'utilisation des appareils et installations mis à disposition en violation des dispositions, des instructions et des consignes d'hygiène et de sécurité du personnel ;

la pratique au sein de la box d'un commerce de quelque nature et sous quelque forme que ce soit ;

l'encadrement au sein de la box, en tant que simple membre, de l'entraînement physique des autres membres ;

un comportement compromettant la sécurité et l'hygiène dans le club, y compris les insultes et menaces envers les employés et membres de CrossFit Agen ;

d- Il est interdit de proposer des services d'entraînements personnels dans notre box ou d'exploiter d'autres activités commerciales, les services d'entraînements personnels ne pouvant être réalisés que par nos entraîneurs et coachs personnels qui sont des professionnels indépendants et avec qui nous coopérons exclusivement. Si vous ne respectez pas cette règle, il sera

mis fin au contrat avec effet immédiat et CrossFit Agen pourra éventuellement demander réparation du préjudice subi, le cas échéant.

e- En cas d'infractions répétées aux règles mentionnées au sein des présentes conditions générales, CrossFit Agen est en droit de résilier le contrat.

10- ASSURANCES ET RESPONSABILITES

a- Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, CrossFit Agen a souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance de responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires pouvant lui incomber.

b- Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, vous (en ce compris les membres CrossFit Agen) êtes informé de l'intérêt de souscrire directement et par vous-même un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive pourrait vous exposer.

c- La pratique d'un sport s'accompagne de risques. Si vous utilisez nos installations, vous devez pouvoir évaluer vous-même ce dont vous êtes capable. Nous offrons un accompagnement et un encadrement actif, fait par du personnel qualifié au sein de la box. Vous pouvez avoir recours à un entraîneur personnel, ou vous baser sur les astuces et conseils que nous donnons dans notre application ou par d'autres moyens dans le box. Mais vous restez toujours responsable de la manière dont vous faites du sport et des choix que vous faites à cet égard. En cas de doutes sur votre condition physique, nous vous recommandons de demander l'avis d'un médecin ou d'un spécialiste pour déterminer quelle est la méthode la plus appropriée à votre pratique du sport. A cet égard, au moment de l'inscription, vous certifiez à CrossFit Agen n'avoir aucune contre-indication à la pratique d'une activité sportive et prendre régulièrement toute précaution nécessaire pour votre santé.

d- CrossFit Agen et nos employés ne sont pas responsables des dommages matériels ou immatériels suite à un accident ou une blessure dont vous êtes la victime dans l'un de nos clubs. La responsabilité de CrossFit Agen à votre égard ou celui de tous tiers est limitée aux dommages directs issus directement d'une violation du contrat de la part de CrossFit Agen.

e- Nous vous conseillons de ne pas emporter d'objets de valeur à la box et à souscrire une assurance personnelle à cet effet. CrossFit Agen met toujours des casiers à disposition mais leur utilisation est à vos propres

risques et périls. Vous êtes personnellement responsable de vos effets personnels et des conséquences d'un comportement contraire aux bonnes mœurs et aux règles de savoir-vivre.

11- RECLAMATIONS

a- Nous mettons tout en œuvre pour servir tout le monde et nous souhaitons offrir l'accès à nos installations sportives au plus grand nombre de personnes possible. Si vous avez une réclamation, nous le déplorons mais nous souhaitons évidemment que vous nous en faisiez part. Vous pouvez dans un premier temps vous adresser à un de nos coachs et/ou nous faire part de votre réclamation directement par mail à l'adresse mail suivante : contact@crossfitagen.fr

12- LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Constructeur ou celui du Vendeur).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux



SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE
MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

13- DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

a- Pour l'exécution de votre contrat, nous collectons et disposons de certaines de vos données à caractère personnel. CrossFit Agen traite vos données à caractère personnel de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

b- A cet égard, la déclaration de confidentialité de CrossFit Agen répertorie les données que nous traitons, pour quelles finalités nous le faisons, et la manière dont nous traitons les données à caractère personnel. Par ailleurs, la

déclaration explique de quelle manière les personnes intéressées peuvent exercer leurs droits sur le traitement de leurs données à caractère personnel. Vous retrouvez la déclaration de confidentialité de CrossFit Agen sur notre site Web.

14- MODIFICATION DES DONNEES

a- Toute modification de votre situation personnelle (par exemple adresse ou coordonnées bancaires) doit être signalée directement par courriel à CrossFit Agen (contact@crossfitagen.fr).

b- En cas de non-transmission de ces modifications, et lorsque CrossFit Agen doit engager des frais pour connaître les nouvelles données personnelles, ces frais seront à la charge du membre.

15- COORDONNEES / CONTACT

a- Les coordonnées de notre service clientèle sont les suivantes :

- Courriel : contact@crossfitagen.fr
- Web : formulaire de contact sur <https://www.crossfitagen.fr/>
- Adresse postale : 145 avenue henri barbusse, 47000 AGEN

b- Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet de CrossFit Agen : www.crossfitagen.fr.